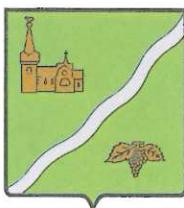


Tél. 02 40 04 65 01  
 Fax 02 40 04 54 74  
 E-mail : [accueil@cheixenretz.fr](mailto:accueil@cheixenretz.fr)  
[www.cheixenretz.fr](http://www.cheixenretz.fr)



**Nombre de membres en exercice :** 15  
**Présents :** 8  
**Nombre de procurations :** 5  
**Absents sans procuration :** 2  
**Date de la convocation :** 09/12/2025  
**Date d'affichage :** 09/12/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE CHEIX EN RETZ**

**SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2025**

*L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre, à 19 heures,  
 Les membres du Conseil Municipal de la Commune de  
 Cheix-en-Retz, également convoqués, se sont réunis au  
 Nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de  
 Monsieur Luc NORMAND, Maire.*

Etaient présents : Monsieur Luc NORMAND, Madame Mauricette HELLO, Madame Marie-Pierre BOUÉ, Monsieur Philippe BOYER, Madame Valérie BOYER, Monsieur Alain GAUTIER, Monsieur José ORTEGA, Monsieur Olivier NORMAND.

Etaient absents excusés (avec procuration) : Madame Frédérique PIGRÉE ayant donné procuration à Monsieur José ORTEGA, Madame Caroline POISBEAU ayant donné procuration à Madame Marie-Pierre BOUÉ, Monsieur Stéphane CHAULOUX ayant donné procuration à Monsieur Olivier NORMAND, Madame Dorothée NICOLAS ayant donné procuration à Madame Valérie BOYER, Madame Delphine HARDY ayant donné procuration à Monsieur Philippe BOYER, excusés.  
Étaient absents non excusés (sans procuration) : Monsieur Bruno GUITTENY et Monsieur Ludovic GAUTIER.

Madame Valérie BOYER a été nommée secrétaire de séance.

**3-1. Avancement de grade – Passage du grade C2 au grade C3 pour deux agents (Adjoint administratif territorial et ATSEM) – Mise à jour du tableau des effectifs**

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;  
 Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;*

*Vu le décret n° 2018-152 du 1<sup>er</sup> mars 2018 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ;*

*Vu le tableau des effectifs actuellement en vigueur ;*

Deux agents, relevant respectivement des cadres d'emplois des adjoints administratifs territoriaux et des ATSEM, remplissent l'ensemble des conditions statutaires requises pour bénéficier d'un avancement de grade et ont, à ce titre, formulé une demande.

Les entretiens professionnels annuels mettent en évidence leur technicité, leur implication, leur assiduité ainsi que la qualité du travail accompli.

Il est donc proposé d'accorder un avancement de grade à ces deux agents, actuellement classées en catégorie C – grade C2 (2<sup>e</sup> classe), pour un accès au grade C3 (1<sup>re</sup> classe).

Cette évolution nécessite, en conséquence, une mise à jour du tableau des effectifs.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

**Article 1** : D'approuver, à compter du 1er février 2026, l'avancement de grade des agents suivants :

- l'adjoint administratif territorial, actuellement au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe (C2), promue au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>re</sup> classe (C3) ;
- l'agent ATSEM, actuellement au grade d'ATSEM principal de 2<sup>e</sup> classe (C2), promue au grade d'ATSEM principal de 1<sup>re</sup> classe (C3), le poste correspondant existant déjà au tableau des effectifs.

NL  
 VK



**Article 2 :** Afin de permettre la promotion de l'adjoint administratif territorial, le tableau des effectifs est modifié comme suit :

	GRADES	CAT.	ECHELLE	Horaire (*)	Nouveau tableau des effectifs	
					Postes créés	Postes pourvus
FILIERE ADMINISTRATIVE	Attaché territorial	A	A1	35	1	0
	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	B3	35	1	0
	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	B2	35	1	0
	Rédacteur territorial	B	B1	35	1	0
	Adjoint administratif territorial	C	C1	35	1	1
	Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	C2	28	1	0
	Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	C3	28	1	1
FILIERE TECHNIQUE	Adjoint technique territorial	C	C1	35	2	2
	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	C2	35	2	2
	Adjoint technique territorial	C	C1	21	1	0
	Adjoint technique territorial	C	C1	29	1	1
	Adjoint technique territorial	C	C1	6.18	2	1
FILIERE SOCIALE	Agent spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	C	C2	28,40	1	0
	Agent spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	C	C3	28,40	1	1
TOTAL GENERAL					19	9

Création d'un poste d'Adjoint administratif territorial principal de 1<sup>re</sup> classe (C3), à 28 heures, aucune suppression de poste.

**Article 3 :** Les crédits nécessaires seront prévus dans le chapitre 64 du budget principal.

**Article 4 :** Monsieur le Maire ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au contrôle de légalité et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Extrait Certifié Conforme  
Le 16/12/2025.

Secrétaire de séance,  
Valérie BOYER

Le Maire,  
Luc NORMAND

